

## ANNEXE 8 du contrat GRD-F « ACCES AUX FLUX ET SYSTEME D'ECHANGES »

Identification : Annexe 8 du Contrat GRD-F

Version : V5.1

Nb. de pages : 1

L'accès aux flux et système d'échanges ne nécessite pas, pour le moment, d'habilitation informatique particulière, le système étant basé sur des échanges de formulaires et courriels (voir annexe 7).

A terme, le GRD RME mettra en place un portail accessible au fournisseur et des flux automatisés. Les volumes actuels réduits d'échanges et l'indisponibilité des fonctionnalités parmi celles proposées par l'éditeur du logiciel du système d'information du GRD n'ont pas permis, à ce stade, la mise en œuvre de ces outils.

Leur développement figure cependant dans les priorités demandées à l'éditeur de logiciel.